

**NovaTec PRO**

Référence : FDS\_748\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 12/09/2014

---

**SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : NovaTec PRO

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : COMPO EXPERT France SAS  
49 Avenue Georges Pompidou  
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 99

---

**SECTION 2. Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :**

Non classé

**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE) :**

Non classé

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : Aucun

Phrases additionnelles : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur

---

**NovaTec PRO**

Référence : FDS\_748\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 12/09/2014

demande.

### 2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

## SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement No. INDEX	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01- 2119490981- 27-XXXX	O-Comburent; R8 Xi-Irritant; R36	Matière solide comburante : Ox. Sol. 3; H272 Irritation oculaire : Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 45
Tétraborate de disodium pentahydrate	12179-04-3 215-540-4 01- 2119490790- 32-XXXX 005-011-02-9	T-Toxique ; Repr.Cat.2; R60- R61 Xi-Irritant; R36	Toxicité pour la reproduction : Repr. 1B; H360FD Irritation oculaire : Eye Irrit. 2; H319	>= 0,1 - <= 0,2

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un spécialiste si les troubles persistent.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**NovaTec PRO**

Référence : FDS\_748\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 12/09/2014

---

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants :  
Méthémoglobinémie
- Risques : Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

---

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Mousse  
Produit sec  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Sable

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : À des températures au-dessus de 130 °C, des gaz de décomposition dangereux peuvent être dégagés :  
Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.  
Éviter la formation de poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## NovaTec PRO

Référence : FDS\_748\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 12/09/2014

---

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de toute contamination.  
Éviter une exposition directe au soleil.  
Protéger de l'action de la chaleur.  
Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances réagissant aux acides et aux bases, substances susceptibles d'être inflammables ou oxydables, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

**NovaTec PRO**

Référence : FDS\_748\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 12/09/2014

---

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

DNEL	
Nitrate d'ammonium	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques Durée d'exposition : 1 jour Valeur : 37,6 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques Durée d'exposition : 1 jour Valeur : 21,3 mg/kg
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques Durée d'exposition : 1 jour Valeur : 12,8 mg/kg
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques Durée d'exposition : 1 jour Valeur : 11,1 mg/m <sup>3</sup>
PNEC	
Nitrate d'ammonium	: Eau douce Valeur : 0,45 mg/l
	Eau de mer Valeur : 0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond Valeur : 4,5 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière. Appareil de protection respiratoire : Filtre à particules EN 143 P1.
Protection des mains	: Gants
Protection des yeux	: En présence de poussières : Lunettes de sécurité.

**NovaTec PRO**

Référence : FDS\_748\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 12/09/2014

---

Protection de la peau et du corps	: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
-------------------	--

---

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: Solide
Couleur	: Divers
Odeur	: Inodore
Masse volumique apparente	: Env. 1.150 kg/m <sup>3</sup>
pH	: Env. 5, Concentration: 100,00 g/l, 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Sans rapport
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Hydrosolubilité	: Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: N'est pas auto-inflammable
Décomposition thermique	: > 130 °C, Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non-explosif
Propriétés comburantes	: Non applicable

**9.2 Autres informations**

Aucune

**NovaTec PRO**

Référence : FDS\_748\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 12/09/2014

---

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Se décompose par chauffage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances réagissant aux acides et aux bases, substances susceptibles d'être inflammables ou oxydables, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

---

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin - Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin - Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales - Génotoxicité in vitro : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

Tératogénicité : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

**NovaTec PRO**

Référence : FDS\_748\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 12/09/2014

- 
- |   |  |
|---|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  | : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. |
| Information supplémentaire  | : Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.            |

**Composants:**

**Nitrate d'ammonium :**

- |   |   |
|---|---|
| Toxicité aiguë par voie orale   | : DL50: > 2.950 mg/kg, rat , OCDE Ligne directrice 401  |
| Toxicité aiguë par inhalation   | : > 88,8 mg/l (non pertinent : la pression de vapeur étant faible/ la formation de poussière étant faible).   |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                                       | : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402   |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  |
| Mutagenicité sur les cellules germinales                              |   |
| Génotoxicité in vitro   | : Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471  |
| Cancérogénicité   | : rat, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.  |
| Toxicité pour la reproduction   | : rat, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.   |
| Tératogénicité  | : rat, N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 28 jours, NOAEL: > 1.500 mg/kg  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 52 semaines, NOAEL: = 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | : rat, Par inhalation, Durée d'exposition: 2 semaines, NOAEL: >= 185 mg/kg, Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours. |

**Tétraborate de disodium pentahydrate :**

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : DL50: 3.200 - 3.400 mg/kg, rat                   |
| Toxicité aiguë par inhalation | : CL50: > 2,0 mg/l, rat, OCDE Ligne directrice 403 |
| Toxicité aiguë par voie       | : DL50: > 2.000 mg/kg, lapin                       |



**NovaTec PRO**

Référence : FDS\_748\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 12/09/2014

cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritation modérée des yeux, Classification: Irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Buehler Test, cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau, OCDE Ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

---

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour le poisson : CL50: 422 mg/l, 48 h, Cyprinus carpio (Carpe), Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 555 mg/l, 48 h, Daphnie, Essai en statique

Toxicité pour les algues : NOEC: 83 mg/l, 168 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), autre(s), donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : CE 20: env. > 100 mg/l, 0,5 h, boue activée, autre(s), donnée non disponible

#### **Composants:**

##### **Nitrate d'ammonium :**

Toxicité pour le poisson : CL50: > 100 mg/l, 96 h, poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 490 mg/l

: CL50: 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50: 1.700 mg/l, Selenastrum capricornutum (algue verte).

##### **Tétraborate de disodium pentahydrate :**

Toxicité pour le poisson : CL50: 74 mg/l, 96 h, limande

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 242 mg/l, 24 h, Daphnia magna

Toxicité pour les algues : CE10: 24 mg/l, 96 h, Scenedesmus subspicatus

**NovaTec PRO**

Référence : FDS\_748\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 12/09/2014

---

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit:**

Biodégradabilité : Donnée non disponible

**Composants:**

**Nitrate d'ammonium :**

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Produit:**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

**Composants:**

**Nitrate d'ammonium :**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Produit :**

Mobilité : Donnée non disponible.

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**Produit:**

Evaluation : Donnée non disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Lors d'une élimination par traitement biologique, un dérèglement du processus de nitrification de la boue activée peut intervenir. Il y a de fortes probabilités que le produit ne soit pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pour les valeurs élevées de pH, telles qu'elles peuvent exister naturellement dans les eaux de surface, il faut s'attendre à une augmentation de l'effet toxique sur les organismes aquatiques.

---

**NovaTec PRO**

Référence : FDS\_748\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 12/09/2014

---

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

---

**SECTION 14. Informations relatives au transport**

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

**NovaTec PRO**

Référence : FDS\_748\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 12/09/2014

---

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubriques ICPE en vigueur : 1331-III  
avant le 1er juin 2015

Rubriques ICPE en vigueur à : 4702-IV  
partir du 1er juin 2015

Le tétraborate de disodium pentahydrate (CE 215-540-4) est présent dans la liste des substances candidates en vue d'une autorisation (Annexe XIV de REACH) ; décision n° ED/30/2010.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

---

## SECTION 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (informations sur les composants)

R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R36	Irritant pour les yeux.
R60	Peut altérer la fertilité.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

### Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (informations sur les composants)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.